COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 34/2013

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

Le lundi 16 décembre 2013 à 19h00

à Montreux, rue du Temple 11

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux éboulements et glissements de terrains de ce printemps. Ces travaux ont été entrepris rapidement pour rétablir la sécurité du public sur des parcours très fréquentés. Ils ont fait l'objet d'une communication de la Municipalité au Conseil communal lors de sa séance du 19 juin dernier.

2. Introduction

Du point de vue climatique, l'année 2013 a été caractérisée par un hiver très long et de fortes pluies sur le début du printemps. Ces conditions extrêmes ont favorisés divers glissements sur tout le territoire communal. Ces travaux de réparation n'ont pas pu être effectués par l'équipe forestière qui était déjà affectée à d'autres réparations de chemins forestiers ou de coupes de bois programmées. Ces interventions tout à fait exceptionnelles n'avaient bien évidemment pas été prévues d'un point de vue budgétaire. Elles ont porté sur deux objets :

Falaise du Merdasson

Les travaux ont principalement consisté en l'évacuation des blocs, la remise en état du chemin et la stabilisation de la falaise effondrée sous le Merdasson, proche de l'arrêt du train au lieu-dit « La Perche ». Les blocs de pierre, parfois gros de plus de 0,3 m³, étaient posés de manière très instable, en amont de deux chemins pédestres très fréquentés, du passage de la piste de ski de la Perche et la route de Sonchaux. Les blocs menaçaient également le bétail durant l'été.

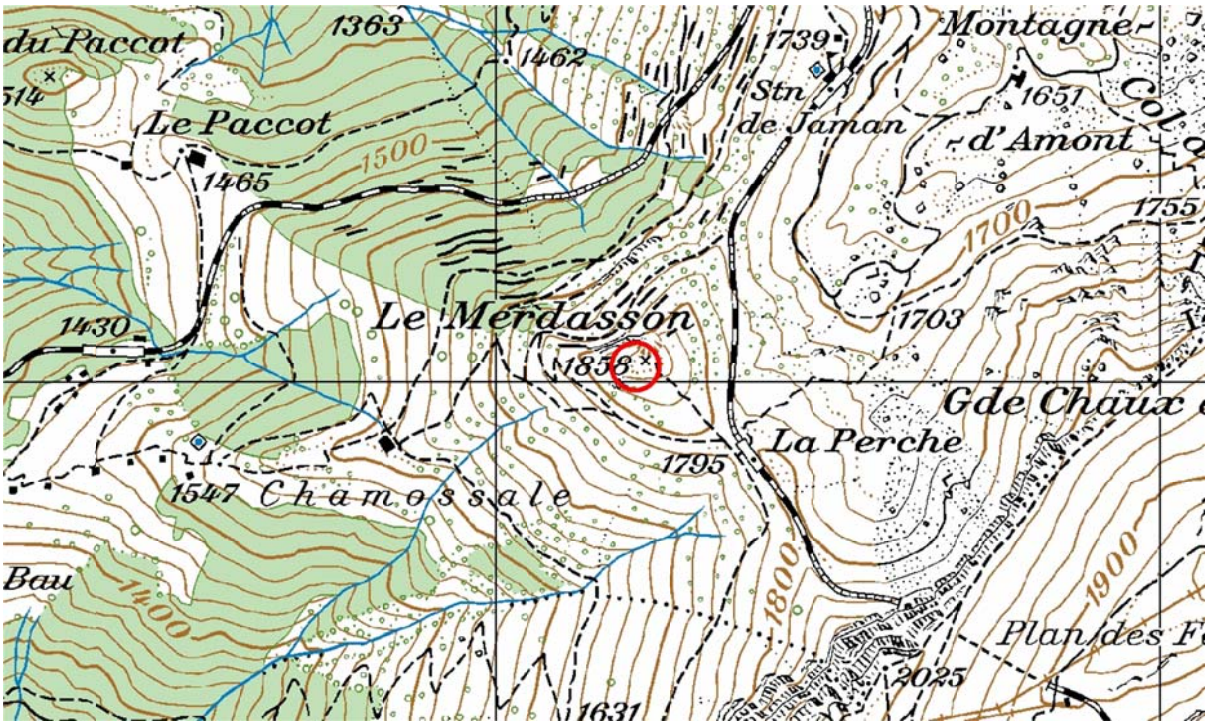

Plan de situation de la falaise du Merdasson

Chemin de Baret

Les travaux ont principalement consisté en la réparation lourde de la banquette aval du chemin de Baret, effondrée sur une longueur de 25 mètres le long de la route. L'état de cette route ne permettait plus d'accéder au chalet d'alpage en véhicule, et il était important d'agir rapidement afin d'éviter que la situation ne s'aggrave encore en raison des mauvaises conditions météorologiques.

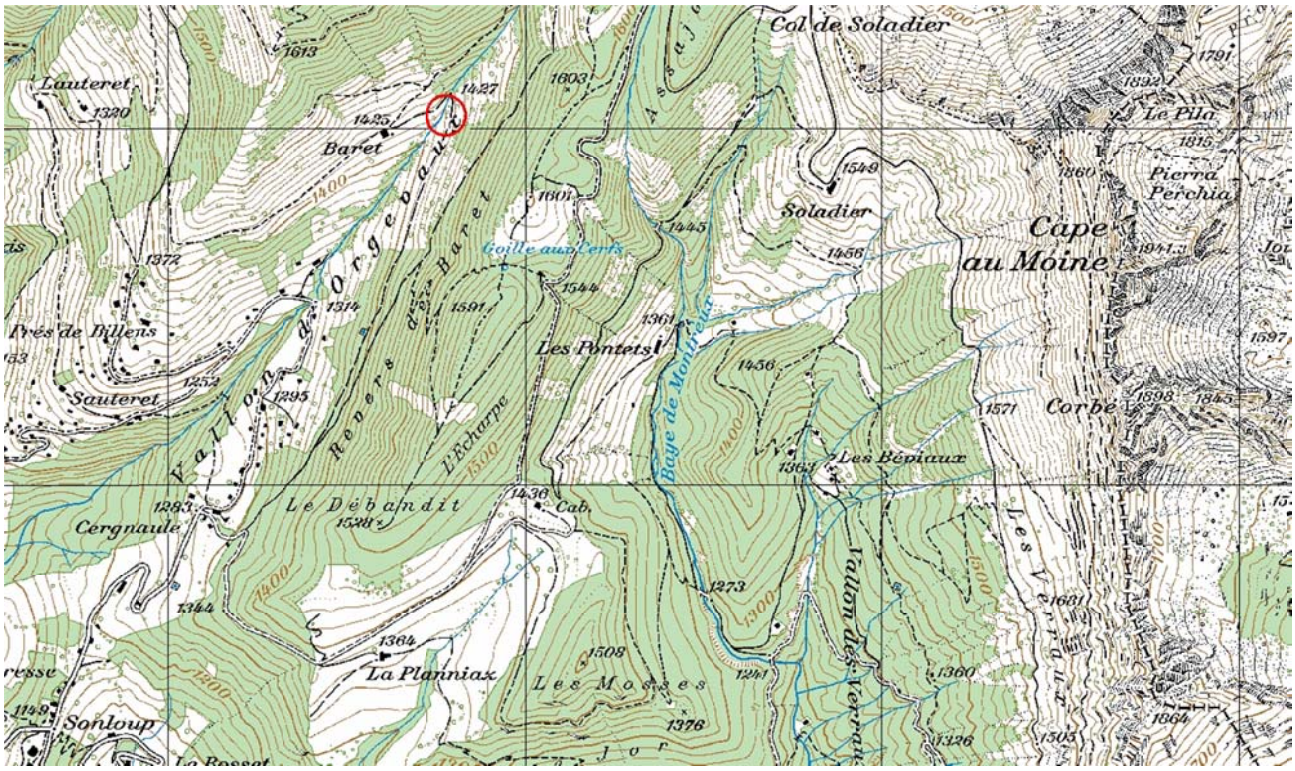

Plan de situation du chemin de Baret

3. Description des travaux de consolidation de la falaise du Merdasson

Sur la base d'un rapport géologique établi par un bureau agréé, les travaux ont été effectués par diverses entreprises spécialisées dans les travaux de minage d'une part et, d'autre part, dans les travaux acrobatiques. Il a notamment fallu :

- effectuer les travaux de sécurisation de la zone ;
- purger la falaise ;
- fracturer les blocs les plus gros ;
- mettre en tas des gravats et créer une digue de sécurité.

Ces travaux ont été réalisés dans des conditions de travail extrêmes, dans un lieu pratiquement inaccessible. Les outils de travail et les divers matériaux ont dû être acheminés soit par le train, soit par la voie aérienne au moyen d'un hélicoptère.

Comme le montre l'image ci-dessous, certains blocs étaient de taille impressionnante et en équilibre instable. La photo a été prise sur le passage de la piste de ski de la Perche.

Falaise du Merdasson

4. Descriptions des travaux sur le chemin de Baret

La banquette aval ayant glissé dans le ruisseau, il n'était plus possible d'accéder par la route au chalet de Baret. Il a fallu créer un ouvrage de consolidation en aval de la route, sous la forme d'un caisson de bois enterré. Il a également été nécessaire d'effectuer les réparations d'un renvoi d'eau et de recharger en matériaux la structure de la route.

Chemin de Baret

5. Coût des travaux

Le coût total et définitif des prestations d'ingénieurs et des travaux est donné sur la base des factures finales.

Falaise du Merdasson		
Rapport ingénieur	Fr.	9'300.40
Minage	Fr.	3'194.60
Terrassement	Fr.	26'298.--
Purge de la falaise	Fr.	15'272.70
Matériaux de construction	Fr.	1'837.75
	Fr.	55'903.45
Chemin de Baret		
Fabrication du caisson	Fr.	31'735.80
Installation de chantier	Fr.	2'991.60
Matériaux de construction	Fr.	617.25
Transport de matériaux	Fr.	907.20
	Fr.	36'251.85
Total TTC	**Fr.**	**92'155.30**

6. Aspects financiers – Personnel et environnement

6.1 Financement et conséquences financières

En date du 30 septembre 2013, les fonds disponibles s'élevaient à Fr. 17.1 millions et le total des emprunts s'élevait quant à lui à Fr. 2.5 millions.

Sur la base du budget adopté pour l'année en cours ainsi que des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement, dont les travaux sont à ce jour terminés, a été assuré par la trésorerie.

Le présent investissement, de par sa nature, ne saurait être formellement activé au bilan, sa valeur résiduelle étant nulle. Dèa lors, la Municipalité propose d'amortir directement cet investissement par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte de bilan 9282.001 « Réserve générale pour investissements futurs ».

6.2 Clôture du compte d'attente

Un compte d'attente (compte N° 9139.038) a été ouvert au bilan pour permettre la réalisation de ces travaux urgents. Le présent crédit d'investissement est dès lors destiné à le solder.

6.3 Participation / subvention

S'agissant d'un ouvrage communal, aucune participation de tiers ou subvention ne peut être obtenue. Par ailleurs, s'agissant de domaine public, aucune prestation d'assurance n'est convenue.

6.4 Charges financières et d'entretien

Aucune charge d'entretien annuel supplémentaire ne sera engendrée par cet investissement.

6.5 Effets sur le personnel communal

La réalisation des travaux n'a pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

6.6 Impact sur l'environnement

Les travaux réalisés n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement.

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 34/2013 de la Municipalité du 29 novembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret ;

2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

3. d'amortir cet investissement par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte de bilan 9282.001 « Réserve générale pour investissements futurs » ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 29 novembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

L. Wehrli L.S. C. Martin

Délégation municipale : M. A. Feissli, Conseiller municipal